

Questions orales

En ce qui touche à l'attitude d'un membre du syndicat qui est en même temps employé du ministère, la raison de sa suspension est une critique directe relative aux officiers supérieurs en général, non seulement relativement à l'administration du ministère, mais aussi à sa politique. Les fonctionnaires de mon ministère étaient d'avis que c'était dépasser la limite.

[Traduction]

LES MENACES DE REPRÉSAILLES DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES À L'ENDROIT DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rapporte au fait que, selon l'article, M. Stewart aurait demandé un entretien avec le ministre en vue d'envisager la possibilité de mettre sur pied un comité non officiel du syndicat et de la direction afin de discuter des questions soulevées dans l'article. Le problème, c'est que le ministre et son personnel n'ont laissé aucun choix à M. Stewart. Le ministre a-t-il adopté pour ligne de conduite que les chefs syndicaux de son ministère doivent subir des sanctions disciplinaires—l'avis de suspension mentionne même la possibilité de sanctions plus sévères—s'ils ont l'audace de critiquer les conditions de travail au ministère qui affectent directement les employés appartenant au syndicat et qui concernent surtout la possibilité de la perte de leur emploi pour cause de mauvaise gestion. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si c'est là la future ligne de conduite de son ministère?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, il est du devoir absolu des officiers de quelque syndicat que ce soit de tenter d'améliorer les conditions de travail des membres de leur syndicat. Ceci est un droit fondamental que je respecte entièrement dans le ministère. Comme question de fait, il n'y a eu que quelques griefs qui se sont réglés avec la procédure normale. J'ai demandé à M. Stewart qu'il rencontre les deux sous-ministres de mon ministère, ce qu'il a fait. Il m'a alors fait parvenir une lettre dans laquelle il exprimait sa satisfaction à la suite de cette rencontre. Les relations de travail sont donc excellentes. Je sais qu'à l'heure actuelle M. Stewart travaille en vue d'une élection prochaine. Peut-être désire-t-il un peu de publicité.

[Traduction]

LE REFUS DU MINISTRE D'ACCORDER UN ENTRETIEN À M. STEWART AU SUJET DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ OFFICIEUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): A propos, monsieur l'Orateur, je ne fais pas partie de ce comité-là; il n'est donc pas étonnant que je n'aie pas assisté aux délibérations.

Je vais maintenant poser ma dernière question supplémentaire. Comme tout le monde a bien raison de s'inquiéter de la situation au ministère de l'honorable représentant, comment se fait-il que celui-ci ait refusé—je devrai répéter la question que j'ai posée lors de ma première intervention—de rencontrer M. Stewart et de créer un comité de travail officieux pour que les conditions de travail soient arrêtées en présence du ministre? J'aimerais que celui-ci réponde à cette question, car il s'agit sûrement d'une des plus graves accusations que M. Stewart ait portées dans son article du *Citizen* d'Ottawa.

[M. Goyer.]

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, premièrement j'accepte la critique relatives aux politiques de mon ministère faite par mes collègues de la Chambre et par les Canadiens en général. C'est ainsi que cela doit se faire. Je ne pense pas cependant qu'il appartienne à des employés de mon ministère de critiquer publiquement les politiques du ministère. Cela est le rôle des députés ou des contribuables. Sans cela c'est l'anarchie dans un ministère. Je voudrais être bien clair: Si l'honorable député a quelque chose à dire contre le ministère, il a toutes les occasions voulues pour le faire, et qu'il le fasse. Quant aux relations de travail au sein de mon ministère, l'honorable député ne veut pas comprendre ce que j'ai dit. Il y a eu une rencontre de M. Stewart au niveau des deux sous-ministres qui a été excellente et les problèmes se sont réglés complètement dans ce domaine. Toutefois, lorsqu'il est nécessaire de rencontrer le ministre, je suis à la disposition, non seulement des officiers du syndicat, mais de n'importe quel employé de mon ministère.

[Traduction]

LA SUSPENSION DE M. STEWART—L'OPPORTUNITÉ DU RENVOI DE L'AFFAIRE AU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré tout à l'heure qu'il était prêt à accepter les critiques et il ne voudrait pas, j'en suis sûr, que son sous-ministre s'empresse de donner l'impression qu'il y a en effet quelque chose qui cloche dans son ministère, comme l'a souligné M. Stewart. Serait-il donc disposé maintenant à accepter que les allégations de M. Stewart soient soumises à l'étude du comité des comptes publics, que celui-ci en fasse rapport et qu'un rapport soit présenté à la Chambre à ce sujet, puisque les choses semblent aller si bien dans son ministère, au dire du ministre?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, si l'honorable député ne veut pas faire son propre «homework» lorsque je comparais devant un comité et poser les questions voulues, ou se servir de la période de questions orales à la Chambre, ou encore du *Feuilleton*, pour poser des questions, je pense qu'il refuse de s'acquitter de ses fonctions.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LES PROPOS PRÊTÉS AU MINISTRE AU SUJET DES REVENDICATIONS SALARIALES DES TRAVAILLEURS DES COMPAGNIES FORESTIÈRES DE LA C.-B.—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. La Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique a laissé entendre hier que les dirigeants des principales compagnies forestières de Colombie-Britannique durcissent délibérément leur attitude en matière salariale parce que le ministre des Finances les y a incités au cours de conversations qu'il a eues avec eux à propos du consensus. En outre, ces allégations ont de très graves répercussions sur le climat des négociations qui s'y déroulent actuellement. Le ministre dirait-il donc à la Chambre quelle a été